

ANNEXE I
(a. 3)

CANADA
Province du Québec
District de Montréal

**FORMULAIRE DE FIXATION DES
PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS**

No du dossier 500-12-_____ - _____

Formulaire du père
Formulaire de la mère
Formulaire produit conjointement
Formulaire établi par le juge



Remplir en caractères d'imprimerie

Les parents peuvent remplir ensemble le formulaire et doivent y joindre les documents requis. À défaut, le parent qui le remplit est tenu de fournir et de produire les documents qui le concernent. Il peut également indiquer les informations qu'il connaît concernant l'autre parent.

Partie 1 - Identification

100	Nom _____ (Identification du père)	Prénom(s)	_____
101	Nom _____ (Identification de la mère)	Prénom(s)	_____

Indiquer la date de naissance de chacun des enfants communs aux parents concernés par la demande

102	_____	104	_____
	Année / Mois / Jour		Année / Mois / Jour
103	_____	105	_____
	Année / Mois / Jour		Année / Mois / Jour
106	_____	107	_____
	Année / Mois / Jour		Année / Mois / Jour

Partie 2 – État des revenus des parents

Indiquer les revenus pour l'année courante ou, s'il y a lieu, les revenus prévisibles pour les 12 prochains mois. Vous devez joindre une copie des déclarations de revenus fédérale et provinciale ainsi que les avis de cotisation pour la dernière année fiscale 2008. Vous devez également joindre les documents demandés et, le cas échéant, tout autre document servant à établir le revenu.

	PÈRE	MÈRE
200 Salaire brut (joindre relevé de paie)	_____	_____
201 Commissions/Pourboires	_____	_____
202 Revenus nets d'entreprise ou de travail autonome (revenus bruts moins les dépenses reliées à l'entreprise ou au travail autonome) (joindre états financiers)	_____	_____
203 Prestations d'assurance-emploi et d'assurance parentale	_____	_____
204 Pension alimentaire versée par un tiers et reçue à titre personnel	_____	_____
205 Prestations de retraite, d'invalidité ou autres	_____	_____
206 Intérêts et dividendes et autres revenus de placements	_____	_____
207 Loyers nets (revenus bruts de location moins les dépenses reliées à la location d'immeuble) (joindre un état des revenus et dépenses relatif à l'immeuble)	_____	_____
208 Autres revenus (à l'exception des transferts gouvernementaux reliés à la famille, des prestations d'aide financière de dernier recours et des montants reçus dans le cadre des programmes d'aide financière aux études accordés par le ministre de l'Éducation) (préciser: _____)	_____	_____
209 TOTAL (additionner les lignes 200 à 208)	0.00	0.00

Partie 3 – Calcul du revenu disponible des parents pour fin du calcul de la contribution

		PÈRE	MÈRE
300	Revenu annuel (ligne 209)	0.00	0.00
301	Déduction de base	10,100.00	10,100.00
302	Déduction pour les cotisations syndicales		
303	Déduction pour les cotisations professionnelles		
304	Total des déductions (additionner les lignes 301 à 303)	10,100.00	10,100.00
305	Revenu disponible de chaque parent (ligne 300 - ligne 304) inscrire 0 si négatif	0.00	0.00
306	Revenu disponible des deux parents (additionner les montants de la ligne 305)	0.00	
307	Facteur (%) de répartition des revenus Revenu disponible du père (ligne 305 ÷ ligne 306 x 100) Revenu disponible de la mère (ligne 305 ÷ ligne 306 x 100)	0.0 %	0.0 %

Partie 4 – Calcul de la contribution alimentaire annuelle des parents

Note 1: Cette contribution couvre la totalité des besoins des enfants sauf les frais prévus à la ligne 406.

400	Nombre d'enfants communs aux parents concernés par la demande	0			
401	Contribution alimentaire parentale de base selon le revenu disponible des deux parents (ligne 306) et selon le nombre d'enfants (ligne 400) (Voir note 1) (Voir table à l'annexe II)	0.00			
402	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 401 x ligne 307)	0.00	0.00	0.00	
403	Frais de garde nets	PERE	+	MERE	
404	Frais d'études postsecondaires nets		+		
405	Frais particuliers nets (préciser: _____)		+		
406	Total des frais (Voir note 2) (additionner les lignes 403 à 405)		+		
407	Contribution de chacun des parents aux frais (ligne 406 x ligne 307)				

Partie 5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde

(Ne remplir que la section correspondant à votre situation.)

Note 2 : La pension alimentaire à payer calculée conformément à la présente partie présume que le total des frais (ligne 406) est payé par le parent qui reçoit la pension. Dans le cas contraire, effectuer les ajustements requis à la ligne 512.1, 518.1, 526.1, 534.1 ou 564.1, selon votre situation et en donner les motifs.

Note 3 : La pension alimentaire établie à la ligne 533 ou 559 présume que la contribution alimentaire parentale de base sera assumée par chacun des parents en proportion du facteur de répartition de la garde. Dans le cas contraire, effectuer les ajustements requis à la ligne 534.1 ou 564.1, selon votre situation et en donner les motifs.

Section 1 Garde exclusive

PÈRE

MÈRE

(Remplir cette section si le parent non gardien assume un droit de visite et de sortie de 20% et moins.)

510	Identifier le parent non gardien («X»)	x	
511	Contribution alimentaire annuelle des deux parents (ligne 401 + ligne 406)		
512	Pension alimentaire annuelle à payer par le parent non gardien (ligne 511 x ligne 307)		
		(Voir note 2)	
512.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif: _____		

Section 1.1 Ajustement pour droit de visite et de sortie prolongé

(Remplir cette section si le parent non gardien assume un droit de visite et de sortie se situant entre 20% et 40% du temps de garde)

513	Identifier le parent non gardien («X»)	x	
514	Contribution alimentaire annuelle des deux parents (ligne 401 + ligne 406)		
515	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de visite et de sortie prolongé (nombre de jours _____ ÷ 365 x 100)		
516	Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé (pourcentage de la ligne 515 _____ - 20% = _____ x ligne 401)		
517	Contribution alimentaire annuelle ajustée des deux parents (ligne 514 - ligne 516)		
518	Pension alimentaire annuelle à payer par le parent non gardien (ligne 517 x ligne 307)		0
		(Voir note 2)	
518.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif: _____		

Section 2 Garde exclusive attribuée à chacun des parents

(Remplir cette section si chacun des parents assume la garde exclusive d'au moins un des enfants)

520	Indiquer le nombre d'enfants sous la garde du père		
521	Indiquer le nombre d'enfants sous la garde de la mère		
522	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 402)		
523	Coût moyen par enfant (ligne 401 ÷ ligne 400)		
524	Coût de la garde pour chaque parent (père: ligne 523 x ligne 520) (mère: ligne 523 x ligne 521)		
525	Pension alimentaire annuelle de base (ligne 522 - ligne 524) Inscrivez Ø si négatif		
526	Pension alimentaire annuelle à payer (ligne 525 + ligne 407) Inscrivez Ø si ligne 525 égale 0		
		(Voir note 2)	
526.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif: _____		

Partie 5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde (suite)

Section 3 Garde partagée

		PÈRE	MÈRE
(Remplir cette section si chacun des parents assume au moins 40% du temps de garde à l'égard de tous les enfants)			
530	Facteur (%) de répartition de la garde (père: nombre de jours de garde $\frac{182.5}{365} \times 100$) (mère: nombre de jours de garde $\frac{182.5}{365} \times 100$)	50.0%	50.0%
531	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents (ligne 402)		
532	Coût de la garde pour chaque parent (ligne 401 x ligne 530)		
533	Pension alimentaire annuelle de base (ligne 531 - ligne 532) Inscrive Ø si négatif	(Voir note 3)	
533	Pension alimentaire annuelle à payer (ligne 533 + ligne 407) Inscrive Ø si ligne 533 égale 0	(Voir note 2)	
534.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif: _____		

Section 4 Garde exclusive et/ou garde avec droit de sortie prolongé et/ou garde partagée simultanées

(Remplir cette section si plus d'un type de garde s'applique: garde exclusive et/ou la garde d'un enfant avec un droit de visite et de sortie entre 20% et 40% et/ou la garde partagée)

		PÈRE	MÈRE
540	Coût moyen par enfant (ligne 401 / ligne 400)		
541	Nombre d'enfants concernés par la garde exclusive		
542	Coût de la garde des enfants visés par la garde exclusive (ligne 540 x ligne 541)		
543	Contribution alimentaire de base du parent gardien (ligne 542 x ligne 307)		
544	Ecart entre le coût de la garde et la contribution alimentaire de base du parent gardien (ligne 542 - ligne 543)		
545	Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde exclusive (père: ligne 544 de la mère - ligne 544 du père) Inscrive Ø si le résultat est négatif (mère: ligne 544 du père - ligne 544 de la mère) Inscrive Ø si le résultat est négatif		
546	Nombre d'enfants concernés par la garde avec droit de sortie prolongé		
547	Coût de la garde des enfants concernés par la garde prolongée (ligne 540 x ligne 546)		
548 (p)	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de sortie prolongé (père) (père: nombre de jours de garde $\frac{\quad}{365} \times 100$)		
548 (m)	Pourcentage du temps de garde pour l'exercice du droit de sortie prolongé (mère) (mère: nombre de jours de garde $\frac{\quad}{365} \times 100$)		

Partie 5 – Calcul de la pension alimentaire annuelle selon le temps de garde (suite)

Section 4 (suite)

PÈRE

MÈRE

549 (p)	Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé du père (pourcentage de ligne 548(r _____) - 20% = _____ x ligne 547 (mère)		_____
549 (m)	Compensation pour droit de visite et de sortie prolongé de la mère (pourcentage de ligne 548(r _____) - 20% = _____ x ligne 547 (père)	_____	
550	Coût de la garde des enfants concernés par la garde prolongée ajustée (ligne 547 - ligne 549)	_____	_____
551	Contribution alimentaire annuelle de base du parent gardien (ligne 550 x ligne 307)	_____	_____
552	Ecart entre le coût de la garde et la contribution alimentaire de base (ligne 550 - ligne 551)	_____	_____
553	Pension alimentaire annuelle à payer pour la garde avec droit de sortie prolo (père: ligne 552 de la mère - ligne 552 du père) Inscrive Ø si le résultat est négatif (mère: ligne 544 du père - ligne 544 de la mère) Inscrive Ø si le résultat est négatif	_____	_____
554	Nombre d'enfants concernés par la garde partagée	_____	_____
555	Coût de la garde des enfants visés par la garde partagée (ligne 540 x ligne 554)	_____	_____
556	Facteur (%) de la répartition de la garde partagée (père: nombre de jours de garde _____ ÷ 365 x 100) (mère: nombre de jours de garde _____ ÷ 365 x 100)	_____	_____
557	Contribution alimentaire parentale de base de chacun des parents pour les e (ligne 555 x ligne 307)	_____	_____
558	Coût de la garde partagée pour chaque parent (ligne 555 x ligne 556)	_____	_____
559	Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde partagée (ligne 557 - ligne 558) Inscrive 0 si négatif	_____	_____

(See Note 3)

Sommaire de la Section 4

560	Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde exclusive (ligne 545)	_____	_____
561	Pension alimentaire annuelle à payer pour la garde avec droit de sortie prolo (ligne 553)	_____	_____
562	Pension alimentaire annuelle de base pour les enfants en garde partagée (ligne 559)	_____	_____
563	Pension alimentaire annuelle de base totale (See Note 3) (père: (lignes 560+561+562 du père)-(lignes 560+561+562 de la mère) Inscrive Ø si négatif (mère: (lignes 560+561+562 de la mère)-(lignes 560+561+562 du père) Inscrive Ø si négatif	0.00	0.00
564	Pension alimentaire annuelle à payer (Voir note 2) (ligne 563 + ligne 407) Inscrive Ø si ligne 563 égale 0	_____	_____
564.1	Pension alimentaire annuelle à payer ajustée Motif: _____	_____	_____

Partie 6 – Capacité de payer du débiteur

- 600 Revenu disponible du parent devant payer la pension alimentaire
(ligne 305) _____
- 601 Multipliez la ligne 600 par 50% _____
- 602 Pension alimentaire annuelle à payer selon les calculs d'une des sections de la partie 5 _____
- 603 Pension alimentaire annuelle à payer
(Inscrire le montant le moins élevé des lignes 601 et 602) _____

Partie 7 – Entente entre les parents

(Remplir cette partie si les parents conviennent d'un montant de pension alimentaire à payer différent du montant calculé selon l'une des sections de la partie 5 ou la partie 6 du présent formulaire)

- 700 Pension alimentaire annuelle à payer _____
- 701 Pension alimentaire annuelle à payer selon l'entente convenue entre les parents _____
- 702 Indiquer l'écart entre les deux montants
(ligne 701 _____ – ligne 700 _____) _____
- 703 Énoncer avec précision les motifs de cet écart:

Partie 8 – Fréquence des versements de la pension alimentaire

- 800 Indiquer la fréquence des versements ainsi que le montant de la pension alimentaire à payer (**Voir note 4**):

- Mensuelle (÷12) _____ 2 fois par mois (÷24) _____
- Aux 2 semaines (÷26) _____ Hebdomadaire (÷52) _____
- Autres (préciser: _____) _____

Cette fréquence est:

- offerte demandée convenue décidée par le tribunal

- 801 Date du 1er versement: 2009 March 01
Année Mois Jour

Note 4: Si le versement de la pension se fait par l'intermédiaire du ministre du Revenu conformément à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, la fréquence des versements de la pension pourra être ajustée selon les modalités prévues par cette loi.

Partie 9 – État de l'actif et du passif de chaque parent

ACTIF: Indiquer l'argent comptant, les sommes en dépôt dans des comptes de banque ou d'autres institutions financières et la valeur marchande des biens par catégorie (sans tenir compte des dettes qui y sont rattachées): immeubles, meubles, automobiles, oeuvres d'art, bijoux, actions, obligations, intérêts dans une entreprise, autres placements, régimes de retraite, régimes d'épargne-retraite, créances, etc.

PASSIF: Indiquer les dettes ou engagements financiers de toute nature contractés sous forme de prêt ou d'ouverture de crédit (prêt hypothécaire, prêt personnel, marge de crédit, cartes de crédit, ventes à tempérament, cautionnements, etc.) ou que vous devez payer en application d'une loi (dettes fiscales, cotisations, redevances et autres droits impayés, etc.) ou d'une décision d'un tribunal (dommages-intérêts, pensions alimentaire, trop perçu d'assurance-emploi ou de sécurité du revenu, amendes, etc.)

ACTIF DU PÈRE	VALEUR	PASSIF DU PÈRE	VALEUR
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Autres (Joindre détails)	_____	Autres (Joindre détails)	_____
TOTAL :	<u>0.00</u>	TOTAL :	<u>0.00</u>
		Sommaire (actif – passif)	<u>0.00</u>

ACTIF DE LA MÈRE	VALEUR	PASSIF DE LA MÈRE	VALEUR
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
Autres (Joindre détails)	_____	Autres (Joindre détails)	_____
TOTAL :	<u>0.00</u>	TOTAL :	<u>0.00</u>
		Sommaire (actif – passif)	<u>0.00</u>

Partie 10 – Déclaration sous serment

Je déclare que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et complets. en ce qui me concerne. et je
à Montréal le 29^{ième} jour de janvier 2009

Signature du père

Déclaration faite sous serment devant moi
à Montréal le 29^{ième} jour de janvier 2009

Signature de la personne habilitée à recevoir le serment

Je déclare que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et complets. en ce qui me concerne. et je siene:
à Montréal le 29^{ième} jour de janvier 2009

Signature de la mère

Déclaration faite sous serment devant moi
à Montréal le 29^{ième} jour de janvier 2009

Signature de la personne habilitée à recevoir le serment